

1857, une enfant, née le 21 février de la même année, de parents inconnus, a été baptisée sous le nom de *Margaret*, la marraine de l'enfant étant dame Scholastique Cardinal, veuve de Louis Décarie. Or, il se trouve que la défenderesse en cette cause est fille naturelle d'un monsieur Evans et de Julie Décarie, que dame Scholastique Cardinal est sa grand'mère, et malgré les dénégations de celle-ci, il résulte évidemment des faits et des circonstances qui se sont produits lors de la naissance de cette enfant, que la grand'mère a dû la faire baptiser hors la connaissance d'une tante trop zélée qui croyait sincèrement que le moyen le plus sûr d'en faire une protestante était de la priver du baptême.

Ce premier jalon posé, nous trouvons ensuite cette même enfant placée chez les sœurs par sa grand'mère, Scholastique Cardinal, pour y faire sa première communion. Ce fait, loin d'être contesté, est admis par les parties et par tous les témoins.

Il ne pouvait d'ailleurs être mis en question et l'identité de l'enfant se trouve constatée par le registre de confirmation qui mentionne pour l'année 1867, c'est-à-dire jusqu'à l'âge auquel les enfants sont admis à la première communion et à la confirmation, le nom de la défenderesse Margaret Evans.

Voilà donc deux faits dont le rapprochement établit sans contestation possible que la défenderesse a été baptisée et élevée comme catholique. Que trouvons-nous ensuite dans la preuve à partir de cette date de la première communion et de la confirmation de la défenderesse en 1867 ? En réponse aux affirmations de certains témoins que les propensions de la défenderesse ont toujours été pour la religion protestante et qu'elle allait aussi souvent que possible aux églises protestantes, nous trouvons des actes de profession de foi catholique indiscutables. Ainsi, il est prouvé par les témoins St-Louis, Bertrand et Lyons qu'on a vu la défenderesse communier plusieurs fois, soit à l'église de Notre-Dame des Anges, soit à l'église de l'Hôtel-Dieu et même suivre les exercices d'une retraite dans cette dernière église. Et cette retraite et l'une de ces communions sont du mois de mars 1879, c'est-à-dire deux mois seulement avant son mariage ! Il est évident